

7 minutes de plus par jour ce sera sans nous !

Nous avons été reçus à plusieurs reprises cette semaine par la DJS afin d'aborder l'application de la loi de transformation de la fonction publique aux rythmes de travail de nos différents métiers. En «contrepartie» du vol de nos congés annuels sans hausse de salaire (8 jours de CA en moins par an), la maire de Paris a entre autres proposé 2 jours de récupération par an en échange de «quelques minutes de travail en plus par jour». La DJS nous indique qu'il faudra assurer 7 minutes de travail en plus par jour afin d'en bénéficier. Conformément au mot d'ordre «PAS UNE MINUTE DE PLUS !», nous avons refusé toute proposition visant de près ou de loin à rajouter ces minutes au planning des agents, que cela soit en réduisant le temps de pause ou en augmentant l'amplitude de travail.

La **CGT** a plutôt suggéré la mise en place pour les ATIS d'un temps dédié à la préparation physique sur le même modèle que pour les maîtres-nageurs (temps de sport libre à réaliser là où le souhaite l'agent) qui compenserait ainsi intégralement cette augmentation du temps de travail. Les ATIS permettent largement le fonctionnement du sport parisien et méritent d'être encouragés à le pratiquer !

Pour les EAPS natation, avec le même raisonnement, nous avons demandé l'augmentation des 2h de sport déjà existantes. Concernant les EAPS terrestres, il semble juste et cohérent de demander un alignement strict sur le statut des aquatiques, nous trouvons insupportable ces inégalités au sein d'un même corps de métier !

D'autres propositions ont été soumises tel que la mise en place d'un crédit temps dédié aux tâches numériques (utilisation de l'intraparis, lecture des mails ...). La direction s'est engagée à soumettre nos propositions à la DRH, nous espérons qu'elle le fera avec conviction et que, conformément à la demande de Anne Hidalgo, l'application de ces nouveaux rythmes se fasse «**de manière indolore**».